

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 09/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre, le Conseil Syndical s'est réuni à 19 heures à Nanton, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Sophie DI PLACIDO, Emilie PHILIPPON
- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Elodie ROUSSEAU
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS

Absents excusés : Sandrine MARATREY, ayant donné pouvoir à Elodie ROUSSEAU, Fabien LACHAUX, ayant donné pouvoir à Didier HAAS et Marie BOLDUC.

1°) Approbation du compte-rendu du 15 octobre 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibération Décision Modificative n°2 sur budget :

Le Président expose à l'assemblée qu'il manque des crédits au chapitre 12, suite au remplacement d'agents en maladie ou en mi-temps thérapeutique. De plus la rémunération d'un agent auparavant en CDD et embauché en tant que stagiaire depuis septembre n'est plus comptabilisée sur le même article. Par ailleurs le SIVOS a encaissé à l'article 6419 des remboursements supérieurs de 5000 € par rapport à ce qui était prévu au budget.

Le Président propose de modifier les sommes prévues au budget 2019 comme suit : + 3 000,00 € en recettes à l'article 6419 « Remboursement sur rémunérations de personnel », + 1500 € en dépenses à l'article 6411 « Personnel titulaire » et + 1500 € à l'article 6451 « Cotisations à l'URSSAF ».

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité cette proposition.

3°) Estimation du coût par classe supporté par les communes :

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, il avait été décidé que le SIVOS signerait des conventions avec les communes qui ont des écoles, pour la prise en compte du coût du chauffage et de l'entretien des classes. Le coût du fonctionnement d'une classe avait été évalué à environ 2000 € par an. Toutes les écoles ne génèrent pas les mêmes coûts. A Lalheue, l'école du Quart Rameau est très mal isolée, par rapport à l'école du Quart Gouin. Le coût a été estimé à 4 987 € pour les 2 classes. L'école de La Chapelle est isolée et elle est chauffée par pompe à chaleur. Le coût pour Nanton a été estimé à 2 400 € par classe. Le local dans lequel est installée provisoirement la classe d'Etrigny est chauffé par géothermie.

Le Conseil Syndical décide de valider le montant forfaitaire de 2000 € par classe pour l'année 2019.

4°) Questions diverses :

- Le Président présente au Conseil Syndical les remerciements de Patricia PHILIPPON et de son frère, pour le message de condoléances reçu pour le décès de leur maman.
- Le Président informe l'assemblée de l'arrivée d'une famille avec 8 enfants sur la commune d'Etrigny, dont 5 seront scolarisés sur le RPI.

- Marinette PUECH évoque l'obligation d'un menu végétarien par semaine dans les cantines depuis le 1^{er} novembre 2019. L'expérimentation doit se faire sur 2 ans. Le Président répond qu'après renseignement pris auprès de Bourgogne Repas, il n'y a pas d'obligation lorsque le nombre de repas journalier est inférieur à 200. Bourgogne Repas prévoit cependant d'inscrire ce type de repas tous les 15 jours dans ses menus. Il faudra l'imposer dans le cahier des charges du futur marché. Par contre Marinette PUECH indique que tous les ustensiles en plastique à usage unique sont désormais interdits.
- M. Bernard LABORIER informe l'assemblée que Mme PICHON, Inspectrice d'académie a demandé au Conseil Municipal de la commune de La Chapelle d'acter la fermeture de sa classe au 1^{er} septembre 2020. Jean-Paul GUERRIAUD ne pense pas que les travaux à Etrigny seront terminés et pense qu'il faudrait mieux repousser la date au 1^{er} septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.